



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 10973

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation très préoccupante que connaît actuellement l'Algérie. En effet, ce pays subit une flambée de violence depuis maintenant cinq ans que se traduit par des massacres collectifs de civils. Certaines voix s'élèvent pour demander à la France de s'associer à une initiative européenne en faveur de l'ouverture d'une enquête internationale visant à établir les faits, à examiner les responsabilités, et à formuler des recommandations concernant les massacres et autres atrocités commis par toutes les parties au conflit. Il souhaiterait en l'espèce connaître précisément la position du Gouvernement.

Texte de la réponse

Face à la violence intolérable et injustifiable qui meurtrit l'Algérie depuis de trop longues années, l'attitude de la France a toujours été dictée, avant toute autre considération, par un sentiment profond de solidarité. Le Gouvernement condamne de la manière la plus ferme les actes terroristes qui endeuillent le peuple algérien. Il s'efforce également de contribuer utilement, en dehors de toute ingérence, aux efforts des Algériens pour venir à bout de la crise qui les éprouve si durement. La création d'une commission d'enquête internationale est fermement refusée par les autorités algériennes, ainsi que par une grande partie de la classe politique et nombre de personnalités en Algérie. Beaucoup d'Algériens considèrent en effet que les responsables des massacres perpétrés dans leur pays sont clairement identifiés. Ils se demandent également comment la commission pourrait enquêter concrètement sur l'action des groupes armés terroristes. Personne ne conteste cependant aujourd'hui, en Algérie comme dans la communauté internationale, la nécessité d'une plus grande information et d'une ouverture sur l'extérieur. Les autorités françaises souhaitent de leur côté favoriser tout ce qui peut contribuer, dans le respect de la souveraineté de l'Etat algérien, à une meilleure compréhension de la situation en Algérie. Ainsi, depuis quelques mois, les déplacements de la troïka européenne, de la délégation du Parlement européen, de responsables politiques et de parlementaires français et européens, en nombre croissant, ainsi que le travail de la presse, ont créé de nouveaux contacts entre les deux rives de la Méditerranée. Nous encourageons vivement ces échanges qui permettent de lever bien des malentendus sur les positions de chacun. C'est dans cette même optique que le Gouvernement, au plan bilatéral, s'emploie à établir un dialogue ouvert et naturel avec les autorités algériennes. Les contacts et les relations de coopération entre les sociétés civiles participent, eux aussi, pour une part importante, à ce même mouvement. Le Gouvernement entend également soutenir le renforcement des relations entre l'Union européenne et l'Algérie. L'accord d'association, qui est actuellement en négociation, a notamment pour objectif de favoriser l'ouverture et la modernisation de l'économie algérienne.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10973

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1113

Réponse publiée le : 8 juin 1998, page 3127